

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie de placement immobilier Sentry Fonds enregistré de croissance et de revenu américain Sentry	29 avril 2013	Ontario
Cline Mining Corporation	26 avril 2013	Ontario
Emera Incorporated	23 avril 2013	Nouvelle-Écosse
First Asset DEX 1-5 Year Laddered Government Strip Bond Index ETF	29 avril 2013	Ontario
Fonds communs de placement Exemplar	29 avril 2013	Ontario
Fonds de rendement stratégique Aston Hill II	25 avril 2013	Ontario
Limited Duration Investment Grade Preferred Securities Fund	30 avril 2013	Ontario
Nova Scotia Power Incorporated	23 avril 2013	Nouvelle-Écosse
Priviti Oil & Gas Opportunities Limited Partnership 2013	29 avril 2013	Alberta
SCITI Trust	30 avril 2013	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Exemplar Canadian Focus Portfolio Exemplar Diversified Portfolio	30 avril 2013	Ontario
FNB Horizons Indice de fonds spéculatifs Morningstar	30 avril 2013	Ontario
Fonds d'actions canadiennes de 30 sociétés toutes capitalisations AGF Catégorie Canada AGF Catégorie Actions de croissance canadiennes AGF Catégorie canadienne Dividendes de grandes capitalisations AGF Fonds canadien de dividendes de grandes capitalisations AGF Fonds de découverte d'actions canadiennes à faible capitalisation AGF Fonds canadien de petites capitalisations AGF Fonds de titres canadiens AGF Fonds de revenu de dividendes AGF Fonds international de titres actifs AGF Fonds de croissance active américaine AGF Catégorie Croissance américaine AGF Fonds de croissance américaine AGF Catégorie Croissance asiatique AGF Fonds de croissance asiatique AGF Catégorie Direction Chine AGF Fonds d'actions EAEO AGF Catégorie Marchés émergents AGF Fonds des marchés émergents AGF Catégorie Actions européennes AGF	24 avril 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds mondial de dividendes AGF		
Catégorie Actions mondiales AGF		
Fonds d'actions mondiales AGF		
Catégorie Valeur mondiale AGF		
Fonds de valeur mondiale AGF		
Catégorie de titres internationaux AGF		
Catégorie Titres américains à risque géré AGF		
Fonds de titres américains à risque géré AGF		
Catégorie Ressources canadiennes AGF		
Fonds d'actions environnement sain AGF		
Catégorie Actions immobilières mondiales AGF		
Fonds d'actions immobilières mondiales AGF		
Catégorie Ressources mondiales AGF		
Fonds de ressources mondiales AGF		
Fonds de métaux précieux AGF		
Fonds canadien de répartition de l'actif AGF		
Fonds de répartition prudente de l'actif AGF		
Catégorie Revenu diversifié AGF		
Fonds de revenu diversifié AGF		
Catégorie Revenu élevé AGF		
Fonds de revenu élevé AGF		
Catégorie Revenu mensuel élevé AGF		
Fonds de revenu mensuel élevé AGF		
Fonds de revenu tactique AGF		
Fonds équilibré traditionnel AGF		
Fonds de revenu traditionnel AGF		
Fonds équilibré des marchés émergents AGF		
Fonds mondial équilibré AGF		
Fonds d'obligations canadiennes AGF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de marché monétaire canadien AGF		
Fonds d'achats périodiques AGF		
Fonds de revenu fixe Plus AGF		
Fonds d'obligations inflation plus AGF		
Catégorie Revenu à court terme AGF		
Fonds d'obligations des marchés émergents AGF		
Fonds de revenu à taux variable AGF		
Fonds d'obligations mondiales agrégées AGF		
Fonds mondial d'obligations gouvernementales AGF		
Fonds d'obligations à rendement élevé AGF		
Fonds d'obligations à rendement global AGF		
Portefeuille Éléments Équilibré AGF		
Portefeuille Éléments Conservateur AGF		
Portefeuille Éléments Mondial AGF		
Portefeuille Éléments Croissance AGF		
Portefeuille Éléments Rendement AGF		
Catégorie Portefeuille Éléments Équilibré AGF		
Catégorie Portefeuille Éléments Conservateur AGF		
Catégorie Portefeuille Éléments Mondial AGF		
Catégorie Portefeuille Éléments Croissance AGF		
Fonds d'actions à revenu ciblé AGF		
Fonds de revenu ciblé AGF		
Fonds ciblé sur l'inflation AGF		
Fonds équilibré de valeurs sociales AGF		
Fonds d'actions valeurs sociales AGF		
Fonds d'obligations Amérique Latine Excel II	24 avril 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de capital Goodwood	29 avril 2013	Ontario
Fonds de prêts privilégiés à taux variable Manuvie	26 avril 2013	Ontario
Moneda LatAm Growth Fund	30 avril 2013	Ontario
Storm Resources Ltd.	23 avril 2013	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
BMO Catégorie américaine d'actions	25 avril 2013	Ontario
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu		
BMO Catégorie actions canadiennes		
BMO Catégorie FNB canadien gestion tactique		
BMO Catégorie dividendes		
BMO Catégorie mondiale de dividendes		
BMO Catégorie mondiale énergie		
BMO Catégorie mondiale d'actions		
BMO Catégorie FNB mondial gestion tactique		
BMO Catégorie Chine élargie		
BMO Catégorie valeur internationale		
BMO Catégorie Étape 2017		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
BMO Catégorie Étape 2020		
BMO Catégorie Étape 2025		
BMO Catégorie Étape 2030		
BMO Catégorie Étape 2035		
BMO Catégorie Étape 2040		
BMO Catégorie revenu à court terme		
BMO Catégorie Protection du climat		
BMO Catégorie perspectives durables		
BMO Portefeuille sécurité CatégorieSélect <sup>MD</sup>		
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect <sup>MD</sup>		
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect <sup>MD</sup>		
BMO Portefeuille croissance dynamique CatégorieSélect <sup>MD</sup>		
BMO Catégorie Portefeuille FNB sécurité		
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré		
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance		
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance dynamique		
Catégorie capital d'obligations RBC	24 avril 2013	Ontario
Catégorie capital d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North		
Catégorie capital d'obligations à rendement élevé RBC		
Catégorie d'obligations à rendement en capital tactique Powershares	24 avril 2013	Ontario
Catégorie portefeuille de rendement en capital stratégique tacticiel Invesco		
Catégorie d'obligations de sociétés à rendement en capital avantage Sentry	24 avril 2013	Ontario
Catégorie d'obligations tactique à rendement en capital Sentry	24 avril 2013	Ontario
FNB Horizons Actif de revenu avantageux	26 avril 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD	26 avril 2013	Ontario
Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital TD		
Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD		
Fonds neutre en devises de valeur de grandes sociétés américaines TD		
Fonds de croissance mondial TD		
Fonds conservateur à rendement cible TD		
Fonds équilibré à rendement cible TD		
Catégorie fonds de revenu fixe à rendement en capital TD		
Catégorie mondiale à haut rendement en capital TD		
Catégorie valeur de grandes sociétés américaines TD		
Catégorie croissance mondiale TD		
Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital TD	26 avril 2013	Ontario
Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD		
Fonds neutre en devises de valeur de grandes sociétés américaines TD		
Fonds de croissance mondial TD		
Catégorie mondiale à haut rendement en capital TD		
Catégorie valeur de grandes sociétés américaines TD		
Catégorie croissance mondiale TD		
Catégorie fonds de revenu fixe à rendement en capital TD		
Fonds de gestion commune de fiducies de revenu à impôt différé Matrix	24 avril 2013	Colombie-Britannique
Fonds de revenu à impôt différé Matrix	24 avril 2013	Colombie-Britannique
Fonds Fidelity Obligations canadiennes à rendement en capital	24 avril 2013	Ontario



Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé et à rendement en capital		
Fonds Fidelity Revenu fixe tactique à rendement en capital		
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain à rendement en capital		
Fonds privé d'obligations à rendement en capital TD	29 avril 2013	Ontario
Fonds privé d'actions américaines de premier ordre TD		
Fonds privé neutre en devises d'actions américaines de premier ordre TD		
iShares Global Monthly Advantaged Dividend Index Fund	26 avril 2013	Ontario
iShares Advantaged Canadian Bond Index Fund		
iShares Advantaged Convertible Bond Index Fund		
iShares Advantaged U.S. High Yield Bond Index Fund (CAD-Hedged)		
Mandat privé Fidelity Revenu fixe à rendement en capital – Plus	24 avril 2013	Ontario
Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique à rendement en capital – Plus		
Moneda LatAm Growth Fund	24 avril 2013	Ontario
Silver Ridge Power Inc.	24 avril 2013	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc.	24 avril 2013	23 janvier 2012
Banque Canadienne Impériale de Commerce	24 avril 2013	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	24 avril 2013	29 septembre 2011
Banque de Montréal	29 avril 2013	5 avril 2013
Banque Nationale du Canada	24 avril 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	25 avril 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	26 avril 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	29 avril 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	29 avril 2013	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	4 mars 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	24 avril 2013	21 octobre 2011
Fonds de placement immobilier Cominar	29 avril 2013	29 mai 2012
La Banque Toronto-Dominion	22 avril 2013	11 juin 2012

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

#### SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Ares Capital Europe II (E), L.P.	2013-03-12	Intérêts de société en commandite	53 404 000 \$	1	0	2.3
Aviv REIT, Inc.	2013-03-26	49 500 actions ordinaires	1 006 434 \$	1	4	2.3
Bank Zachodni WBK S.A.	2013-03-27	270 000 actions ordinaires	20 546 190 \$	1	1	2.3
Banks Island Gold Ltd.	2013-03-26	1 701 000 unités accréditatives et 2 138 771 unités	2 482 718 \$	1	44	2.3
BankUnited, Inc.	2013-03-13	424 000 actions ordinaires	10 998 274 \$	2	3	2.3
Banque de Montréal	2013-03-28	Billets de séries 205	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2013-03-27	20 000 titres de séries IP	2 034 000 \$	0	1	2.3
Blucora, Inc.	2013-03-15	Billets	1 019 300 \$	1	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Capital BLF inc.	2013-03-15	102 174 000 d'actions ordinaires	23 500 020 \$	29	16	2.3
Cavan Ventures Inc.	2013-03-19	900 000 actions ordinaires	31 500 \$	3	0	2.13
Concept Éco-Plein-Air Le Baluchon Inc.	2013-03-27	1 200 actions de catégorie A	19 200 \$	1	0	2.30
Corporation Éléments Critiques	2013-03-19	3 020 000 unités	604 000 \$	9	11	2.3
Corporation Minière Golden Share	2013-02-15	550 000 actions ordinaires	27 500 \$	0	1	2.13
Corporation Minière Golden Share	2013-02-28	750 000 actions ordinaires	37 500 \$	0	1	2.13
CSM System Corp.	2013-03-22	4 480 000 unités	224 000 \$	1	14	2.5
Delek US Holdings, Inc.	2013-03-14	1 020 000 d'actions ordinaires	41 341 569 \$	1	1	2.3
Donner Metals Ltd.	2013-03-13	5 625 000 d'actions ordinaires	900 000 \$	4	0	2.3
E*TRADE Financial Corporation	2013-03-19	421 000 actions ordinaires	4 908 860 \$	1	5	2.3
eSure Group plc	2013-03-27	750 000 actions ordinaires	3 342 323 \$	1	0	2.3
Fibra Inn	2013-03-19	4 250 000 certificats	6 290 000 \$	1	1	2.3
Fiducie de placement immobilier Fronsac	2013-03-20	1 603 200 unités	513 030 \$	1	0	2.12

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fiducie de placement immobilier Fronsac	2013-03-20	1 485 000 unités	475 200 \$	2	0	2.30
Hertz Global Holdings, Inc.	2013-03-12	Actions ordinaires	311 311 \$	1	1	2.3
Iconix Brand Group, Inc.	2013-03-12	Billets convertibles subordonnés de premier rang	3 076 200 \$	1	3	2.3
Intelimax Media Inc.	2013-03-28	9 658 000 unités	482 900 \$	1	27	2.3 / 2.5 / 2.14
IOU Financial Inc.	2013-02-19	3 957 250 unités	1 582 900 \$	9	12	2.3
IOU Financial Inc.	2013-03-14	2 447 000 unités	978 800 \$	10	9	2.3
IOU Financial Inc.	2013-03-26	987 500 unités	395 000 \$	1	3	2.3
Lakeside Minerals Inc.	2013-03-26	6 672 787 d'actions ordinaires	333 639 \$	3	4	2.3
Laurentian Goldfields Ltd.	2013-03-20	500 000 unités	100 000 \$	1	0	2.3
Marin Software Incorporated	2013-03-27	143 425 actions ordinaires	2 042 085 \$	2	3	2.3
MetroPCS Wireless, Inc.	2013-03-08	Billets	182 859 400 \$	1	11	2.3
Michael Kors Holdings Limited	2013-02-26	310 000 actions ordinaires	19 598 200 \$	1	3	2.3
Redstone Capital Corporation	2013-03-15, 2013-03-18, 2013-03-20	15 106 obligations à taux fixe, séries A, B, C, E, F, G, H, I et J	1 510 600 \$	1	53	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Ressources Appalaches inc.	2013-03-19	3 950 000 unités	316 000 \$	7	5	2.3
Ressources Appalaches inc.	2013-03-19	3 050 768 unités	198 300 \$	6	2	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2013-02-25 au 2013-03-01	Certificats	12 007 966 \$	12	17	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2013-03-04 au 2013-03-08	Certificats	13 018 528 \$	9	12	2.3

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Baillie Gifford Global Alpha Fund	2012-02-07 au 2012-12-20	16 456 256,64 parts	208 124 065 \$	1	7	2.3
BG Cash Management Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	65 913 520,52 parts	659 135 205 \$	21	49	2.3
BG Private US Equity Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	19 735,11 parts	385 144 \$	1	0	2.3
Bloombergsen Partners Fund	2012-01-01 au 2012-12-01	116 570,61 parts	117 273 931 \$	6	129	2.3
Bloombergsen Partners RSP Fund	2012-01-01 au 2012-12-01	2 652 814,91 parts	33 071 526 \$	9	119	2.3
Cumberland Capital Appreciation Fund	2012-01-05 au 2012-12-28	1 303 173,58 parts	15 446 269 \$	15	274	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Cumberland Income Fund	2012-01-05 au 2012-12-28	5 071 729,36 parts	60 094 211 \$	18	526	2.3
Davis-REA Balanced Pooled Fund	2012-07-20 au 2012-12-07	20 996,45 parts	260 000 \$	2	0	2.19 / 2.10
Davis-REA Equity Pooled Fund	2012-03-30 au 2012-11-30	91 898,99 parts	973 450 \$	1	0	2.3
DGAM Emerging Markets Equity Fund L.P.	2012-01-01 au 2012-12-31	56 082 parts	9 352 880 \$	1	0	2.3
DGAM MB Diversified Fund	2012-02-01, 2012-04-01	49 413,98 actions	49 730 000 \$	1	0	2.3
Elliott International Limited	2012-01-01 au 2012-12-31	97 488,08 actions	77 767 419 \$	1	2	2.3
Investec Emerging Markets Blended Debt Fund	2012-12-05, 2012-12-06, 2012-12-07	2 952 076,99 actions	69 550 275 \$	1	0	2.3
Kingwest High Income Portfolio	2012-10-31	36 316,34 parts	215 000 \$	1	0	2.10
Kingwest US Equity Portfolio	2012-10-31	3 599,76 parts	54 972 \$	1	0	2.3
Seven Seas Capital Appreciation Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	450 800,32 parts	4 508 003 \$	1	19	2.3 / 2.10
Wolverine Opportunity Fund	2012-01-01 au 2012-10-01	186 829,85 parts	583 000 \$	1	11	2.3 / 2.9

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

## 6.6.5 Divers

### Cline Mining Corporation

Vu la demande présentée par Cline Mining Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 avril 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des rapports techniques;

« dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 1<sup>e</sup> mai 2012, la notice annuelle, les états financiers annuels audités comparatifs de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 30 novembre 2012 et le rapport financier intermédiaire non audité comparatif de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui l'accompagne pour la période terminée le 28 février 2013, lesquels seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire;

« notice annuelle » : la notice annuelle de l'émetteur pour l'exercice terminé le 30 novembre 2012;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié s'y rapportant, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 25 avril 2013, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« rapport technique de 2012 » : le rapport technique daté du 5 juillet 2012 et intitulé « NI 43 101 Technical Report », lequel est intégré par renvoi dans la notice annuelle;

« rapports techniques de 2008, 2010 et 2011 » : le rapport technique daté du 8 mai 2008 et intitulé « Technical Report on the New Elk Coal Company, LLC Los Animas County, Colorado, USA », le rapport technique daté du 1<sup>er</sup> novembre 2010 et intitulé « NI 43-101 Technical Report of the New Elk Mine Project Las Animas County, Colorado USA », ainsi que le rapport technique daté du 27 mai 2011 et intitulé « NI 43-101 Technical Report of the New Elk Mine Project Las Animas County, Colorado USA », lesquels sont intégrés par renvoi dans la notice annuelle;

« rapports techniques » : le rapport technique de 2012 et les rapports techniques de 2008, 2010 et 2011;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la dispense permanente et la dispense temporaire demandées par l'émetteur;



Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
3. l'intégration des rapports techniques dans la notice annuelle n'a été dictée que par des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci;
4. en vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les rapports techniques n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eut été de leur intégration par renvoi dans la notice annuelle car un résumé du rapport technique de 2012 qui contient l'information prescrite à l'article 5.4 de l'*annexe 51-102A2 – notice annuelle du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* est inclus à la notice annuelle;
5. le rapport technique de 2012 remplace et modifie les rapports techniques de 2008, 2010 et 2011;
6. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire, à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 24 avril 2013.

Louis Morisset  
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2013-SMV-0025

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».